

SCHEMA DU RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE 2006-2020, ANALYSE CGT ENERGIE RHONE-ALPES

Introduction : Le Réseau de Transport d'Electricité Rhône-Alpes Auvergne (TERAA) nous présente son schéma de développement du réseau de Transport d'électricité pour les quinze ans à venir, comme le veut le contrat défini entre l'état et le RTE. Source d'évaluation de la qualité de notre réseau, il apparaît que cette présentation omet certaines informations, fait des propositions ne répondant pas aux critères du contrat de service public passé entre le RTE et l'état, cela montre cruellement les évolutions opérées dans la gestion de cette nouvelle entreprise, depuis le passage en Société Anonyme, notamment sur la primauté des critères économiques de l'entreprise sur les critères de sécurité de la population.

Tout d'abord, nous verrons dans l'analyse plus pointu du document comment le réseau 400 KV, épine dorsale des transits d'électricité, n'est que très peu modifié dans ce schéma. De nombreuses évolutions de la production et des échanges inter-régions et transfrontalier sont envisagés, mais le RTE ne fait que trop peu de propositions d'aménagement ou de création en réponse.

De plus, l'hiver 2005-2006, de part ses périodes de pointes et la longueur de l'hiver, a mis en évidence les carences de notre réseau et la nécessité de l'adapter de manière plus intensive dans les années futures. En effet, c'est le premier hiver où lors de certaines pointes nous avons été dans l'obligation d'importer plus que ce que nous exportons. Cette situation est générée par plusieurs facteurs :

- Problèmes de transits d'électricité dans certains secteurs qui ne nous permettent pas d'évacuer toute la production (lien PACA Rhône-Alpes, Basse Isère, Drac, Implantation de l'éolien).
- Problèmes de capacités de productions déficitaires.
- Rôle du marché de l'énergie dans la gestion des transits.
- Rôle du coût du Mégawatt dans la création d'unités de productions supplémentaires.

Les 4 principales causes des maux du réseau de transport nécessitent un approfondissement de l'analyse. Deux mécanismes sont en place depuis l'ouverture des marchés de l'électricité qui jouent un rôle prépondérant dans ce dossier.

Tout d'abord, concernant la faiblesse des investissements dans la production, nous notons l'augmentation régulière du prix moyen du Mégawatt (MW) depuis quelques années. Cette situation est la cause directe du rapport Consommation/Production (C/P). En effet, plus l'énergie se raréfie, plus le prix de l'énergie augmente. Rappelons nous le fameux épisode de l'été 2003, été caniculaire, où la baisse de la production d'origine nucléaire (température des rivières) jumelé à la non production volontaire de la CNR sur le Rhône avait fait augmenter le prix du MW de 50€ à 1000€. Dès lors nous comprenons que les industriels du secteur ne montrent pas de velléités spécifiques à la construction d'unités de productions. Les directions d'EDF en indiquant que le marché réglera la situation nous emmènent directement dans la situation vécue aux Etats-Unis ces dernières années.

Néanmoins, la production n'est viable qu'à partir de l'instant où le réseau de transport est en capacité d'évacuer la production RTE vers les lieux de consommation. C'est sur ce domaine que le fonctionnement du RTE n'est pas clair. Premièrement, nous ne

développons plus de réseau si les études jugent le développement non viable économiquement.

Le service public de l'énergie doit passer outre ces considérations, il en va de l'aménagement du territoire. Que le RTE cherche et propose la solution économique la plus pertinente il est dans son rôle, que pour des raisons de coût il décide seul de bloquer le développement de réseau n'est pas dans ses prérogatives.

D'autre part, nous pouvons nous interroger sur la volonté de RTE à vouloir réellement déployer les réseaux d'interconnexions. En effet, il est plus rentable pour le gestionnaire du réseau de limiter les transits en indemnisant les producteurs que d'augmenter les capacités de transport. Par exemple, imaginons un producteur Italien qui passe pour 800 MW de contrat avec une entreprise Française alors que la ligne de transit n'a qu'une capacité de 600MW. Le RTE pour compenser le déficit doit passer un accord avec un producteur local qui produira les 200MW manquant. Dans cette situation, le RTE gagne sur deux fronts, d'abord nous ne faisons pas d'investissements sur les réseaux (coût d'investissements important), ensuite nous économisons sur les pertes en ligne. Nous comprenons mieux les non investissements du RTE pour l'évacuation de la production dans certains secteurs et la **préférence économique** par le paiement d'indemnités !

Mais le perdant c'est la sécurité, la solidarité entre les nations, la réponse aux besoins et au bout le marché !

Cette situation explique dès lors la politique du RTE concernant les non réponses aux contraintes. Est-il tolérable que le RTE donne comme réponse à une contrainte : **l'étude**. L'étude n'est qu'un moyen d'apporter une solution et ne peut-être la solution. De plus, les limitations de date en réponse aux contraintes nous laissent perplexes sur la capacité du RTE à les résoudre, quand la seule réponse reste l'étude....

Pour finir cette introduction, il convient de se pencher sur la sécurité des tiers, priorité du RTE. Nous verrons dans le document que le RTE, de plus en plus, laisse cette responsabilité à d'autres (ERD, Producteurs) alors qu'il s'agit de la responsabilité **principale** du RTE.

Voici, par le détail des commentaires du document, jumelé au travail d'expertise fait par les militants CGT de la Commission Syndicale CGT Transport Rhône-Alpes Auvergne, ce qui nous conduit à l'analyse ci- après :

Document en référence : Projet de schéma de réseau de transport d'électricité texte publié sur le site Internet de la DRIRE RA : www.rhone-alpes.drire.gouv.fr rubrique « planification du réseau électrique HT et THT Concertation régionale »

Page 4 : Les problèmes de transit entre la Région Rhône-Alpes et PACA génère des contraintes sur le réseau 225 KV car nous sommes en déficit de réseau 400 KV dans la vallée.

→ Nécessité de construire du 400 KV

Page 27 : On détecte le problème concernant le manque de capacité d'interconnexion (transit d'énergie) entre Régions et avec les pays frontaliers, mais on ne propose rien en contre partie pour palier à la crise !

→ Peut-être est-ce rentable à la fois pour les producteurs et pour le RTE ?

En effet, le maintien du réseau dans une situation tendue permet l'augmentation du prix du MW à la bourse de l'énergie, ce qui économiquement parlant est un frein au développement de nouvelles unités de productions. De plus, la limitation des échanges entre Régions et entre Pays permet au Transport de négocier des transits virtuels et

évite les investissements du RTE dans de nouveaux ouvrages et permet ainsi des économies sur les pertes en ligne.

Page 46 : Besoin d'augmentation des capacités d'évacuation de l'électricité de la vallée du Drac. Actuellement 2 schémas en place :

- Limitation de l'évaluation de l'énergie en permanence, soit indemnités des producteurs.
- Evacuation totale de l'énergie en fonctionnement du réseau en antenne, d'où situation d'affaiblissement.

Page 47 : Vallée de la basse Isère, problème identique ci-dessus.

→ Le rajout d'unité de productions éoliennes sur cette zone va amplifier les contraintes.

Page 50 : Malgré la contrainte détectée, la seule solution envisagée est l'étude de la contrainte !

→ Aucun schéma de réseau prévu pour palier cette contrainte.

Page 52 : Idem ci-dessus

Page 54 : Idem ci-dessus

Page 55 : Nous notons la prévision d'augmentation des transits d'énergie sur la vallée du Rhône du à l'augmentation prévue de la production en PACA et de la baisse de consommation du site Eurodif annoncée.

→ Nécessité d'adapter le réseau 400 KV à cette nouvelle contrainte.

→ Dans ce cas l'étude est déjà lancée, nous notons la différence de réactivité entre les contraintes 400 KV et 63 KV.

Page 57 : Nous sommes déjà en limitation de production sur la basse Isère, du fait des contraintes de réseau.

→ En fait, le RTE préfère payer des limitations de production, soit payer ses propres contraintes plutôt que d'adapter son réseau. Nous touchons la limite de gestion sous « critères économiques » du réseau de Transport ! Le Service Public du Transport n'est pas respecté.

Page 59 : L'ERD augmente sa capacité par l'adjonction d'un poste « d », mais le RTE ne fait que constater cette évolution et n'apporte pas, à minima d'étude sur l'augmentation des transits programmés et sur la nécessité, à terme, d'augmenter les capacités du réseau de Transport.

Page 60 : A terme, Eurodif 2 va entraîner la baisse de la consommation sur le site de Tricastin, constate le RTE. En réponse, le RTE se contente de relier les départs de la centrale de Tricastin au réseau de Transport.

→ Le RTE ne prévoit pas d'adaptation du réseau 400 KV pour compenser ce surplus de transit !

Page 63 : La ligne 400 KV Chaffard-Gde Ile à l'issue de son doublement et de sa rénovation n'aura aucun impact sur la vétusté des réseaux 63 KV !

→ A moins que le réseau 63 KV soit rénové en parallèle du chantier, nous n'avons pas l'information pour l'instant.

Page 64 : On sait que le réseau a une faiblesse dans le secteur de Voiron-St Laurent du Pont. En effet, l'ouverture de l'ouvrage à l'une des extrémités ne permet pas de soutenir l'alimentation par le seul autre côté.

→ Néanmoins, pour le RTE rien ne justifie économiquement une adaptation du réseau !

Page 65 : Le choix technique choisi par le RTE ne semble pas cohérent, en effet, la ligne Grenoble-Chambéry qui doit voir son transit augmenté est vue par les techniciens comme un tour de magie digne de Garcimore.

→ L'électricité passe par le chemin le plus simple, la ligne Chambéry-Grenoble ne semble pas techniquement répondre à cette caractéristique.

→ Il semblerait que ne rien faire devienne une solution pour le RTE.

Page 66 : Evacuation de la production du Drac et de la Romanche, ou comment une fois de plus ne rien faire ! La seule solution prévue par le gestionnaire du réseau de transport est de réactualiser l'étude de 2002.

→ Après l'étude pour ne rien faire, la deuxième pour ne vraiment rien faire !

→ L'étude semble plus intéressante économiquement que l'adaptation du réseau !

→ De plus l'augmentation de la production de la zone de Gavet va tomber directement sur le goulet d'étranglement de Champagnier, soit aucune amélioration du transit n'est à prévoir dans les années à venir.

Page 70 : Le RTE annonce que le renforcement devrait être lancé, oui mais QUAND ?

→ Réponse rémanente et qui ne donne jamais de date.

Page 71 : Etude du renouvellement de l'ouvrage en cours et toujours pas de date de remplacement.

→ Peut-être attend-on le centenaire de la ligne pour rénover ?

Page 73 : Et pendant que l'étude se déroule, arrête-t-on les trains ?

→ Les câbles durant le passage des trains descendent en dessous des distances de l'arrêt technique, soit < à 6 m.

→ Nous touchons là directement la sécurité des tiers !

Page 75 : Une fois de plus, on détecte des contraintes et on ne propose qu'une étude ultérieure !

Page 76 : Le RTE détecte une contrainte sur le couloir de la Chimie (SEVESO), on compte sur le maintien des cogénérations pour assurer l'alimentation des sites à hauts risques environnementaux.

→ Le RTE déplace sa responsabilité vers les producteurs, ce qui est illégal !

Page 78 : La future évolution du réseau dans le secteur de Craonne et Dardilly doit forcer le RTE à faire évoluer ses réseaux dans ces secteurs. Il nous faut dépasser l'étude et mettre en place le raccordement.

Page 79 : Une fois de plus, la solution à tous nos problèmes c'est uniquement l'étude.

→ Des solutions à court terme peuvent palier aux problèmes actuels, mais ont un coût !

Page 82 : Les problèmes qui existaient entre Chaffard et Grande Ile sont effectivement réglés, mais on ne fait que décaler le problème entre Grande Ile et Albertville !

→ Le problème reste donc existant tant qu'on ne sera pas allé jusqu'à l'Italie !

Page 85 : Summum, on parle pour ne rien dire !

→ Dans le cas où, à se moment on fera une étude. Et oui, et en plus il se pourrait que ce soit notre boulot, incroyable !

Page 88 : Une fois de plus, on détecte une contrainte, on n'a pas de solution de replis, mais on fera une étude quand on aura le temps !

Page 90 : Quel est cet automate ? Inconnu dans les rangs des techniciens !

→ Quel est l'impact sur le réseau de cet automate ?

Page 92 : Seul l'ERD peut certifier ces affirmations, nous ne pouvons côté RTE vérifier ces informations.

→ Néanmoins, on fera une étude *ultérieure* !

Page 93 : Le remplacement d'un réseau 150 KV par du 225 KV est une bonne chose. Néanmoins, on passe de deux lignes 150 KV à un seul réseau 225 KV, la perte de la nouvelle ligne entraîne de grosses contraintes sur le réseau 63 KV alentour !

Page 95 : Une fois de plus la réponse du RTE à une contrainte se limite à une étude. La limite de suppression de cette contrainte étant 2012 et compte tenu des temps de rénovation ou de construction, 6 ans c'est très court !

Page 98 : Nous ne sommes pas d'accord sur l'échéance d'arrivée des contraintes. En effet, ces contraintes sont déjà apparues durant l'hiver 05-06.

→ Les lignes ne sont plus en capacité d'alimenter la zone. Cet hiver (05-06), nous avons 62 MW de consommation sur le poste pour une capacité des lignes de 60 MW max !

→ La réponse une fois de plus du RTE est : l'étude !

→ Nous attendons la création du poste ERD des Saisies, mais que fait-on durant les hivers 06-07, 07-08, 08-09 et 09-10 ?

Page 99 : Nous levons encore une contrainte de réseau par la magie de l'étude !

Page 100 : Idem ci-dessus.

Pour la CGT ENERGIE Rhône-Alpes
Laurent HEREDIA